

EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL

Ou

Du 10 décembre 2018

Copie de résolution
Municipalité du CANTON DE CLORIDORME

À la session ordinaire du Conseil
de la municipalité de Cloridorme

Le 10 décembre 2018 et à laquelle étaient présents
Son Honneur le Maire-suppléant Marcel Mainville
Et les conseillères suivantes :

Michèle Fournier
Nancy Cloutier
Sophie Côté
Nathalie Francoeur

Madame Marie Dufresne, directrice générale est présente.

9.4 Résolution # 262-12-18

Calendrier des séances du conseil

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du *Code municipal du Québec* prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR NATHALIE FRANCOEUR
CONSEILLÈRE ET RÉSOLU :

QUE le calendrier ci-après adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année **2019**, qui se tiendront le **lundi** et qui débiteront à **19h30** :

- | | |
|----------------|--------------|
| • 21 janvier | * 18 février |
| • 18 mars | * 15 avril |
| • 13 mai | * 10 juin |
| • 8 juillet | * 19 août |
| • 16 septembre | * 7 octobre |
| • 11 novembre | * 9 décembre |

QU'UN avis public du contenu du présent calendrier soit publié par la directrice générale et secrétaire trésorière, conformément à la Loi qui régit la municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Extrait conforme,
Certifié ce 12/12/2018

Signé : Marie Dufresne
Directrice générale et sec-très.

